Image not found or type unknown

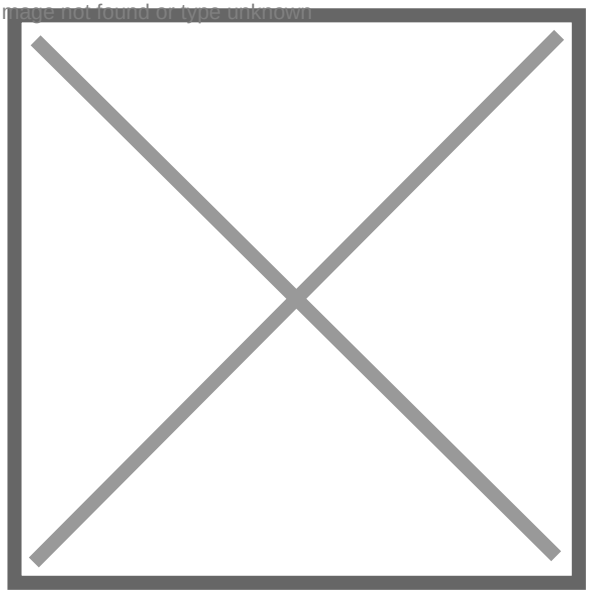

Divorce et demarche a suivre

Par **benk**, le **10/04/2009** à **20:21**

Bonjour,

Je suis francaise et je me suis marié avec un hollandais il y a 3 mois plus precisement fin decembre 2008. Il vit en hollande et moi ici en france, il y a 1 semaines je suis monté en hollande et mon epoux ma injurié et ma frappé, j ai déposé une plainte car j avais un enorme hematome dans le dos car il ma jete une grosse calculatrice . Je souhaiterais divorcé en france car je me suis mariée en france et je souhaiterais savoir quel sont les demarches à suivre et est ce obligatoire que l epoux lors d un divorce soit d accord ? Car je pense qu il ne foudra surement pas divorce.

Par **Patricia**, le **10/04/2009** à **22:06**

Bonsoir,

Un divorce mixte est particulier, je vous conseille de prendre le plus rapidement possible rendez-vous avec un avocat.

Selon vos ressources, vous pourrez avoir droit à l'aide juridictionnelle.
Le dossier est à retirer auprès du tribunal de votre domicile.

Si besoin d'aide pour le remplir, faites-vous aider par une assistante sociale, contactez le service social de votre mairie.

Par **benk**, le **29/08/2009** à **12:56**

merci à tous pour vos reponses. Bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés